

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

MITSVA N° 9 : MITSVA DE RACONTER **LA SORTIE D'EGYPTE**



Il est écrit dans la Torah (Chémot 13-8) : « Tu raconteras à ton fils ce jour-là ». De ce verset, nous apprenons la mitsva de raconter la sortie d’Egypte le soir de Pessa’h. Une Michna de la Guémara Bérakhot 12b rapporte la discussion suivante : « Ben Zoma dit : il faut mentionner la sortie d’Egypte la nuit car il est écrit : « Kol Yémé ‘Hayékha », le mot « Yémé », les jours, signifie que l’on doit mentionner la sortie d’Egypte le jour et le mot « kol », qui signifie tout, inclut les nuits. » Les Hahamim pensent que le mot « kol » inclut l’époque messianique. La majorité des Richonim, dont le Rambam, disent comme Ben Zoma, à savoir qu’il y a une mitsva de mentionner la sortie d’Egypte même la nuit. Le Min’hat ‘Hinoukh (mitsva 21 : « Véhiné Lékhora ») demande : « Puisque tous les soirs de l’année nous devons évoquer la sortie d’Egypte, pourquoi le Rambam dit-il que le soir de Pessa’h, il y a une mitsva de raconter la sortie d’Egypte ? »

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

Rav 'Haïm de Brisk répond ainsi à la question du Min'hat 'Hinoukh. Il y a en fait deux éléments :

- 1- « Zékhirat Yétsiat Mitsraïm », l'évocation, le souvenir de la sortie d'Egypte.
- 2- « Sipour Yétsiat Mitsraïm », le récit de la sortie d'Egypte.

Il explique qu'il y a trois différences entre l'évocation de la sortie d'Egypte et le récit de la sortie d'Egypte :

- 1- L'évocation se fait pour soi; le récit se fait pour les autres, il faut raconter.
- 2- L'évocation se fait sans entrer dans les détails, il suffit d'évoquer le fond de l'idée, la sortie d'Egypte; le récit se fait en mentionnant tout l'événement du début à la fin en le faisant sous forme de questions réponses, car c'est un récit.
- 3- L'évocation n'a aucune incidence halakhique, cela n'engage à rien; le récit a des conséquences halakhiques, il faut dire les raisons des Mitsvot.

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

Le Emek Bérakha, un élève de Rabbi 'Haïm de Brisk, démontre au travers de l'explication de Rabbi 'Haïm, que la Haggadah s'enchaîne en une seule logique, alors qu'apparemment la Haggadah est un regroupement de plusieurs textes sans lien particulier :

a) Tout d'abord, on demande quelle différence a cette soirée avec les autres soirs où l'on mentionne aussi la sortie d'Egypte « Ma nichtana ».

b) On répond « Avadim Hayinou », il faut raconter la sortie d'Egypte.

c) On amène alors une preuve des Tanaïm qui discutaient toute la nuit et notamment Rabbi Eléazar Ben Azaria qui dit qu'il y a une mitsva de mentionner la sortie d'Egypte tous les soirs, à la différence du soir de Pessa'h où l'on doit raconter la sortie d'Egypte.

Et quelles sont les différences ?

1- On commence alors à raconter aux autres, aux enfants.

2- On raconte toute l'histoire en détail.

3- On mentionne les Mitsvot relatives à la soirée.

4- Maintenant qu'on a montré la différence entre cette nuit et les autres, on est prêt à dire le Hallel pour remercier Hachem pour la délivrance.

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

Le Or Saméa'h demande : « On a vu que le Rambam dit comme Ben Zoma, à savoir qu'il faut évoquer la sortie d'Egypte tous les soirs. Pourtant, dans le Sefer Hamitsvot, le Rambam n'a pas compté parmi les 613 Mitsvot de la Torah, la mitsva de mentionner la sortie d'Egypte tous les soirs, mais il a mis celle de raconter la sortie d'Egypte le soir de Pessa'h. Pourquoi ? »

Rav 'Haïm de Brisk répond que le Rambam, dans sa préface au Sefer Hamitsvot, dans le Chorech 3, explique qu'il n'a pas pris en compte toutes les Mitsvot de la Torah, mais uniquement celles qui s'appliqueront toujours à l'époque du Machia'h. Il résulte que d'après le Rambam, la mitsva de raconter la sortie d'Egypte le soir de Pessa'h restera même après la venue du Machia'h, puisqu'il la compte parmi les 613 mitsvot. Cela nécessite bien sûr une explication, car dans la Guémara Bérakhot, Ben Zoma apporte un verset de Jérémie qui dit qu'on ne mentionnera plus la sortie d'Egypte à l'époque du Machia'h ? Quelle est donc la différence entre la mitsva de mentionner la sortie d'Egypte toute l'année, qui ne s'appliquera plus à l'époque du Machia'h, et la mitsva de raconter la sortie d'Egypte le soir de Pessa'h, qui se maintiendra même après la venue du Machia'h ?

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
📧 www.hessedvedavid.com



בס"ד

Les commentateurs posent plusieurs questions :

- 1- Quel rapport y a-t-il entre la mitsva de raconter la sortie d'Égypte et le Hallel qu'on lit pendant la Haggadah ?
- 2- D'habitude, on lit le Hallel debout, or dans la Haggadah on le lit assis, pourquoi ?
- 3- Le Hallel se dit le jour et pas la nuit comme il est dit « Mimizra'h Chemech ad mévoo méhoulal chem Hachem ». S'il en est ainsi, pourquoi le soir de Pessa'h le lit-on dans la Haggadah ?

Rav 'Haïm de Brisk répond ainsi : « Dans le dernier chapitre de la Guémara Pessa'him, le Ran, au nom du Chitat aguéonim, explique qu'il y a un Hallel qui est dit sous forme de lecture, et un Hallel qui est dit sous forme de chant. Quand lit-on le Hallel sous forme de lecture ? Les 18 jours où on le lit régulièrement. Quand lit-on le Hallel sous forme de chant ? Quand on a été sauvé d'une difficulté. Lorsqu'il s'agit d'un miracle qui s'est produit pour nos Ancêtres, dans le temps, le Hallel est un Hallel de lecture. Quand c'est un miracle qui me concerne, c'est un Hallel de chant, alors que lorsque c'est une délivrance qui arrive à un autre, il n'y a pas de raison de faire un Hallel de chant. On peut à présent répondre à nos questions.

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

Mentionner la sortie d’Egypte tous les jours est en rapport avec les événements qui sont arrivés à nos Ancêtres en Egypte. On ne la mentionnera donc pas à l’époque de Machia’h. En revanche, dans la mitsva de raconter la sortie d’Egypte, chacun doit se considérer comme étant lui-même sorti d’Egypte comme on dit dans la Haggadah : « Békhoul dor vador ’hayav adam léharot et atsmo kéilou hou yatsa mimitsraïm ». Il s’agit donc d’un Hallel de chant, et puisque nous lisons un Hallel qui ne se justifie que parce que cela me concerne, alors toute la Haggadah me concerne, ce ne sont pas que des histoires. C’est pourquoi on dit : « Békhoul dor vador ’hayav adam léharot et atsmo kéilou hou yatsa mimitsraïm ». Et tout de suite après, on dit : « Léfikakh ana’hnou ’hayavim léhodot léhalel », pour signifier que puisque nous avons une obligation de nous considérer comme étant nous-mêmes sortis d’Egypte, il faut donc louer et remercier Hachem et faire ainsi un Hallel de chant, ce qu’on commence alors immédiatement.

Rav ’Haïm explique que c’est la raison pour laquelle le Rambam a mentionné dans les 613 mitsvot, la mitsva de raconter la sortie d’Egypte, car l’évocation de la sortie d’Egypte à l’époque du Machia’h, on n’en parlera plus car cela ne me concerne pas directement et il y aura eu de plus grands miracles qui eux vont tous me concerner. A l’inverse, ma sortie d’Egypte, cela me concerne toujours et on l’évoquera même après la venue du Machia’h.

Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

On a demandé : quelle est la différence entre l'évocation et le récit ? On peut à présent répondre que le soir de Pessa'h, j'évoque MA sortie d'Égypte. On peut maintenant répondre à une autre question : « Le Min'hat 'Hinoukh demande : Pourquoi les femmes ont-elles l'obligation de raconter la sortie d'Égypte alors que c'est une Mitsva positive liée au temps, et l'on sait que les femmes sont dispensées de ce type de mitsvot ? »

On ne peut pas répondre qu'elles en ont l'obligation car « Af En Hayou béoto Hanness », elles aussi ont profité du miracle, car cela ne se dit que pour les mitsvot dérabannan (Tossefot méguila) mais pas pour les mitsvot de la Torah ! Pourtant, les femmes ont toutes les obligations de la soirée, y compris le récit de la sortie d'Égypte. Rav 'Haïm de Brisk répond que ce soir-là, ce n'est pas comme tous les autres jours de l'année car elles n'évoquent pas uniquement un événement, elles racontent leur propre sortie d'Égypte et cela, elles ont l'obligation de le faire !